



Licenciement salarié protégé_Nego

Par **opa**, le **18/06/2014** à **19:32**

Bonjour,
Je suis un salarié protégé, et je fais l'objet d'une procédure de licenciement économique.
Apparemment le licenciement économique n'est pas avéré selon mon avocat.
Je n'ai pas encore passé mon entretien préalable.
Est-il possible de faire une négociation avec l'employeur, sans que cela puisse être bloqué par l'inspecteur du travail ?

Par **Lag0**, le **18/06/2014** à **21:36**

Bonjour,
Qu'appellez-vous une négociation ?
Si c'est une transaction, celle-ci ne peut se discuter qu'une fois le licenciement prononcé.